

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, DES FONDEMENTS AUX APPLICATIONS

LA STRUCTURE DE FORMATION :

Créée en 1991, **Nature&Culture** est une association loi 1901 ouverte aux personnes physiques et morales. Considérant que la crise de l'environnement n'est que l'une des facettes d'un type de croissance qui révèle un peu plus chaque jour ses excès, ses dangers et ses limites, l'association a pour objet la promotion, à l'échelle de la Bretagne, d'un modèle de développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux besoins qui seront alors les leurs.

Ce développement durable, qui est avant tout d'ordre éthique, nécessite une démarche nouvelle, globale, qui relie de manière transversale l'ensemble des données économiques, sociales et environnementales.

Nature & Culture se veut avant tout force de proposition.

Depuis 1991, une promotion du développement durable qui repose sur la pédagogie et la mise en avant d'alternatives crédibles s'appuyant sur des exemples concrets :

Des interventions auprès de tous publics

- Milieux scolaire et universitaire.
- Structures de formation.
- Associations.
- Collectivités territoriales.
- Agents de l'Etat.
- Acteurs socioprofessionnels.

Des missions de conseil et d'évaluation

- Agenda 21 local du Pays de Lorient.
- Charte d'environnement et de développement durable du Pays de Lorient.
- Salon Terre ! sur le développement durable.
- Démarches participatives de développement durable de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha et de celle de Louvigné-du-Désert.
- Plan Municipal d'Environnement de la ville de Lorient.
- Plan de Développement Durable Porc en Bretagne.

Des visites de terrain et des voyages d'étude

- Gestion de l'eau en Allemagne (Augsbourg, Munich).
- Application des méthodes agri-environnementales en Allemagne (Bavière, Bade Württemberg, Basse Saxe) et en Grande-Bretagne (Cornouailles...).
- Découverte des énergies renouvelables au Danemark et en Allemagne (éoliennes, co-génération, biogaz, équipements solaires...).
- Politique de déplacement urbain aux Pays-Bas.

La conception et l'édition de documents

- Cap l'Orient, terre d'avenir □ ouvrage présentant les actes du salon Terre □ suivis d'une vingtaine « □ escales □ sur la voie du développement durable (2004, 10 000 exemplaires)
- Le Goëlo, terre d'avenir : livre-guide pour une modélisation du développement durable à l'échelle d'un territoire rural (2003, 10 000 exemplaires).
- Le défi de l'agriculture durable : contribution au supplément de l'édition Dimanche Ouest-France du 25 mars 2001 (300 000 exemplaires).

- Terre d'avenir : ouvrage présentant 32 fermes et entreprises agricoles engagées dans des pratiques relevant du développement durable (1997, 10 000 exemplaires).
- Vivre sans les pesticides : plaquette à usage des particuliers réalisée pour le compte de la Mairie de Quéven, en collaboration avec le conseil municipal d'enfants (1998, 3 000 exemplaires).

Un travail en réseau

Nature & Culture est membre fondateur du réseau *Cohérence* qui rassemble une centaine d'associations de consommateurs, d'agriculteurs, de défenseurs de l'environnement et de la santé sur le grand Ouest.

Contacts

Fabrice Jaulin, Sylvie Jézéquel, Jean-Claude Pierre, Claude Ropion.

M. Jean-Claude Pierre, Secrétaire Général de l'association



- En 1969, il crée l'association «Eau et Rivières de Bretagne».
- Il est amené à participer au fonctionnement de différentes structures
 - Conseil départemental d'Hygiène du Morbihan,
 - Haut Comité de l'Environnement,
 - Comité de Bassin Loire-Bretagne,
 - Comité National de l'eau
 - Conseil Economique et Social Régional de Bretagne (CESR).
- En 1991, considérant qu'il est nécessaire de dépasser les seules démarches critiques, il fonde l'association «Nature & Culture» dont l'objectif est la promotion du concept de «développement durable».
- Depuis cette époque, il contribue, au sein de cette structure, à assumer différentes missions
 - organisation de voyages d'études en France et à l'étranger,
 - actions de formation,
 - réalisation d'ouvrages dans la collection «Terre d'avenir»,
 - contribution à l'animation du Mouvement *Cohérence* qui regroupe une centaine d'associations de protection de la nature, de défense des consommateurs, de promotion de la santé et de structures agricoles.

LE CONTENU DE LA FORMATION : le Développement Durable, des fondements aux applications

I) Des ambiguïtés à lever

Le Développement Durable est généralement présenté comme « un développement qui assure les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Cette généralité admise, des différences d'interprétation - voire de profondes divergences – apparaissent.

Elles se manifestent en particulier entre ceux qui considèrent que la science et la technique permettront de résoudre tous les problèmes qui se posent à l'humanité et ceux qui pensent, au contraire, que le respect dû à la nature et le souci de coopérer avec elle doivent l'emporter sur l'esprit de conquête et de domination.

Elle se creusent aussi entre les tenants d'une société entièrement soumise aux « lois du marché » et ceux qui considèrent que la « marchandisation du vivant » et la subordination de toutes les activités humaines aux impératifs financiers sont antinomiques du Bien Commun et de l'intérêt général, a fortiori de celui des générations futures.

Le terme même de « développement » est sujet à controverse, de nombreux spécialistes considérant que « **le développement n'est pas la solution... mais le problème !** »

Ce courant de pensée est l'apanage de ceux qui considèrent que seules la modération de tous nos appétits et la frugalité volontaire permettront tout à la fois de privilégier les valeurs de l'être et de sauvegarder l'équilibre de la planète aujourd'hui menacée par la surexploitation des ressources et les pollutions générées par notre boulimie consumériste.

Dans ce contexte, rien d'étonnant si l'expression française « développement durable » suscite aussi la polémique. Elle est d'ailleurs souvent considérée comme floue et ambiguë et ce pour plusieurs raisons :

- Aux yeux de certains critiques, les mots « développement », « croissance », « progrès », pratiquement devenus synonymes, revêtent une dimension quasi mythique (par ex. : « la religion du progrès ») et nos indicateurs de prospérité, basés uniquement sur des critères quantitatifs et financiers (P.N.B., P.I.B.), faussent les raisonnements. Ils ne tiennent pas compte de critères qualitatifs relatifs à l'éducation, la santé, la cohésion sociale, l'environnement qui conditionnent aussi, et surtout, la qualité d'une société...
- Le qualificatif « durable » est réducteur. Il n'a pas la dimension éthique du mot « soutenable ». Pour beaucoup d'ailleurs, et c'est un paradoxe, le développement durable est d'abord perçu comme une solution propre à assurer la pérennisation du modèle actuel de développement !
- Le fait que le secrétariat d'Etat au « Développement Durable » soit rattaché – subordonné – au Ministère de l'Ecologie, accrédite aux yeux de certains l'idée selon laquelle le « développement durable », est une concession faite aux écologistes en qui ils voient surtout des opposants à toutes les activités économiques ! Cette « entrée », par trop environnementale du développement durable, se retrouve aussi à différents niveaux au sein des collectivités territoriales, voire des administrations.

Il faut par ailleurs prendre en compte le fait que de nombreuses firmes, en particulier trans-nationales, se sont rapidement emparées du concept de développement durable.

Elles l'ont fait en général bien plus rapidement que la plupart des institutions (collectivités, partis politiques, associations...). Leur propension à s'accaparer ce concept a ainsi donné l'impression qu'elles cherchaient surtout à « récupérer » un thème novateur et porteur afin d'améliorer leur « image de marque »... En créant « The Business Council for Sustainable Development », elles se sont en outre dotées d'une structure leur permettant de jouer un rôle de tout premier plan dans les instances nationales et internationales amenées à débattre des problèmes du développement et à édicter de nouvelles normes et réglementations.

Leur capacité de Lobbying s'exerce généralement au détriment des préoccupations sociales et écologiques qui se trouvent ainsi trop souvent subordonnées aux « impératifs du marché » et du « court terme ».

Le qualificatif « durable » étant incontestablement réducteur, l'association Nature & Culture, pour ce qui la concerne, propose de la compléter en parlant dorénavant de « **développement durable et solidaire** », expression plus complète sur le plan éthique.

II) Emergence du concept de développement durable

La réflexion sur la relation entre activités humaines et écosystèmes n'est pas récente.

Mais s'il a fallu un siècle pour que le concept d'écologie (mot créé en 1866 par le biologiste allemand Haeckel) « entre » en politique – en France, le Ministère de l'environnement a été créé en 1971 (1970 en Angleterre) – il n'aura fallu, par contre, qu'une quinzaine d'années pour que l'expression « Développement durable », apparue en 1987, s'impose. Pour la première fois, en effet, un Secrétariat d'Etat au « Développement durable » est créé en 2002.

Schématiquement, l'on peut distinguer 3 étapes dans la prise de conscience ayant conduit à l'élaboration de ce nouveau concept.

- 1) Dès la fin des années 60, alors que l'on est encore dans ce qu'il est convenu d'appeler « Les Trente Glorieuses » qui ont vu se développer la « société de consommation », des chercheurs, des penseurs, des économistes et des hommes d'affaires réunis au sein du « Club de Rome » prennent conscience du caractère limité des ressources de la planète (minerais, charbon, pétrole...). S'appuyant sur les travaux du M.I.T.¹, ils lancent un cri d'alarme. Leur ouvrage « Halte à la Croissance ! » publié en 1972 considère qu'il faut revoir de fond en comble nos manières de produire et de consommer faute de quoi l'épuisement des ressources va compromettre irrémédiablement l'avenir des générations futures. L'ouvrage, traduit en une trentaine de langues va susciter d'âpres polémiques mais aussi d'utiles réflexions...
- 2) Au cours de la décennie 70 - 80, d'autres chercheurs, écologues, climatologues avancent l'hypothèse selon laquelle, même si les ressources étaient illimitées (ce qui n'est bien sûr pas le cas), l'impact de nos méthodes de production, de consommation, de transport sur les écosystèmes est tel que c'est le fonctionnement même de la planète qui s'en trouve compromis. Pollution de l'eau, des sols, de l'air, déforestation, érosion, pluies acides, dégradation de la couche d'ozone, augmentation de la température du globe... constituent autant de signes d'une altération des processus naturels sur lesquels repose le « vivant ».
- 3) Durant les années 80 - 90, de grandes catastrophes écologiques (Bhopal, Tchernobyl, marées noires...) vont confirmer la justesse de ces craintes ; tandis que sous l'égide de Madame Bruntland, alors premier Ministre de Norvège, est élaboré un document « Notre Avenir à tous » qui va servir de référence aux rencontres et débats organisés à l'occasion du « Sommet de la Terre » qui se tint à Rio en 1992.
Au-delà des « limites » de la croissance qui découlent de la raréfaction des ressources et de la gravité des pollutions qui perturbent gravement les équilibres naturels de la planète, le rapport de Madame Bruntland met aussi fortement l'accent sur le caractère « insoutenable » des inégalités qui ne cessent de croître. L'aggravation des inégalités, tant à l'intérieur de nos pays qu'entre les pays dits « développés » et ceux qualifiés de « sous-développés », génère des frustrations, délite le tissu social et provoque de nouvelles violences. Une répartition plus « équitable » des richesses matérielles et du savoir doit donc impérativement être recherchée si l'on tient à promouvoir un développement plus harmonieux entre les hommes, plus respectueux de la nature, plus soucieux des générations futures. Cette démarche est résumée par l'expression anglo-saxonne de « **sustainable development** » traduite en français par « **développement durable** ».

¹ Institut Technologique du Massachusetts

III) Les étapes de la naissance du concept de « développement durable »

Au plan mondial

- ☞ Le terme « **sous-développement** » est cité pour la 1^{ère} fois par le président Harry Truman le 20 janvier 1949 dans le discours de sur l'état de l'Union. Nous sommes au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale qui a dévasté de nombreux pays mais le plan MARSHALL d'aide à l'Europe lancé en 1947 va permettre le re-décollage des économies occidentales.
- ☞ Les U.S.A. commencent à prendre le leadership de la planète.
- ☞ En France, c'est le début d'une longue période de croissance matérielle connue sous le vocable des « **Trente Glorieuses** ». Dès les années 60 cependant, l'écologie fait son apparition comme mouvement social ; de nombreux ouvrages alertent le grand public sur les dangers de la pollution.
- ☞ 1962 : publication de l'ouvrage de Rochel CARSON « Le Printemps Silencieux » qui dévoile les impacts de la chimie sur les écosystèmes.
- ☞ 1967 : le Conseil de l'Europe décide de faire de 1970 « l'année européenne de la nature ».
- ☞ Mai 68 va populariser les débuts de la contestation de ce qu'il est convenu d'appeler la « **Société de Consommation** ».
- ☞ Juillet 1969, premier pas de l'homme sur la Lune. La Terre, « petite planète bleue », apparaît comme une minuscule oasis perdue dans l'immensité de l'univers. l'homme prend conscience du caractère limité et fini de notre « **biosphère** ».
- ☞ 1970-71 : création en Angleterre et en France des premiers **Ministères de l'Environnement**.
- ☞ 1972 :
 - Première conférence mondiale sur l'environnement, organisée à Stockholm par les Nations Unies. Elle débouche sur le « programme des Nations Unies pour l'Environnement » (PNUE).
 - Emergence du concept d'**éco-développement** promu par Ignacy SACHS.
 - Publication de l'ouvrage du Club de Rome « Halte à la Croissance ! ».
- ☞ 1973 : La C.E.E. et l'O.C.D.E. démarrent leur premier « programme de protection et de gestion de l'environnement ».
- ☞ 1984 : Le Secrétaire Général des Nations Unies, Javier Perez de Cuellar, commande, à une commission présidée par Gro Harlem Bruntland, un rapport sur l'éco-développement.
- ☞ Avril 1987 : Catastrophe de Tchernobyl et émergence du concept de « Sustainable Development » dans le rapport « Notre avenir à Tous » publié sous la direction de Mme Bruntland. Il y est défini comme :
« **Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** »
- ☞ 1992 : Conférence de Rio sur le développement. 182 états participent à ce « **sommet de la Terre** » qui consacre le concept de « Développement durable » et qui élabore le 21^e programme d'actions des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement. Ce programme d'actions débouche sur « **l'Agenda 21** ». Il énonce les 27 principes devant guider toutes les politiques publiques de telle sorte que le développement s'avère à l'avenir plus respectueux de l'environnement et plus soucieux d'équité entre les hommes. 150 Pays adoptent un programme d'actions international commun pour le 21^e siècle, l'Agenda 21 plaçant l'Homme au centre d'un développement « **économiquement viable, écologique durable et socialement équitable** ».
- ☞ 1992 : Le traité de Maastricht intègre le concept de développement durable et évoque le « **principe de précaution** ».
- ☞ 1993 : Le traité d'Amsterdam inscrit le développement durable dans les missions de l'Union Européenne.
- ☞ 1994 : La Convention sur le climat est ratifiée par 164 Etats et la « Charte d'Alborg » sur les villes européennes durables est élaborée.
- ☞ 1995 : Après les questions environnementales, apparition de la question sociale à la conférence internationale de Copenhague qui se penche sur la montée de la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale, la promotion de la Femme (conférence mondiale de Beijing).
- ☞ 1996 : Sommet mondial de l'alimentation de Rome qui réaffirme la lutte contre la faim dans le monde.
- ☞ 1997 : La commission « Développement Durable » de l'ONU présente le concept comme « un réflexe de survie » pour l'Humanité ; la croissance est certes nécessaire mais doit être responsable.

- ☞ 1997 : Conférence sur le réchauffement de la planète et Protocole de Kyoto qui oriente le développement durable vers de réelles perspectives économiques autour d'un « mécanisme de développement propre ».
- ☞ 1998 : Au sein des institutions européennes, le développement durable devient la clé de voûte des politiques publiques avec la convention d'Aarhus au Danemark concernant « l'accès à l'information, la participation du public aux processus décisionnels, et l'accès à la justice en matière d'environnement ».
- ☞ 2000 : Forum de Davos et apparition des premiers indicateurs d'appréciation de la bonne ou mauvaise conduite des entreprises en matière de responsabilités sociales ou environnementales. La responsabilité sociale des entreprises est reconnue à Lisbonne par l'Europe.
- ☞ 2002 : Nouveau « Sommet de la Terre » à Johannesburg (Rio + 10) au cours duquel le Président Jacques Chirac prononce un discours remarqué.

En France

1) Les prémices

- 1970 Le Gouvernement Pompidou édicte « 100 mesures pour l'Environnement ».
- 1971 Création du premier Ministère de l'Environnement.
- 1973 Début d'adaptation de nos politiques au « premier programme communautaire d'actions en faveur de l'environnement ».
- 1974 M. Dumont, premier candidat écologiste à l'élection présidentielle.

2) L'émergence

- 1971 Création du Ministère de l'Environnement. Il sera confié à Robert Poujade qui publiera, à l'issue de son mandat, un ouvrage révélateur sur la difficulté de concilier écologie et économie : Le ministère de l'impossible.
 - 1990 Elaboration du « premier plan national pour l'environnement et le développement durable ». Elaboration des premiers « plans municipaux d'environnement ».
 - 1993 Premières « chartes d'écologie urbaine » et « chartes pour l'environnement ».
 - 1994 Création de la « commission française du développement durable ». Lancement des premiers « Agendas 21 ».
 - 1994 Fondation du « Comité 21 » (Comité français pour l'environnement et le développement durable).
 - 1995 Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement qui affirme quatre principes fondateurs du développement durable : précaution, prévention, pollueur-payeur et participation.
 - 1996 Assises nationales du développement durable suivies d'assises régionales. La C.F.D.D. élabore la stratégie française du développement durable.
 - 1997 Fusion des politiques d'environnement et d'aménagement avec la création du « Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ». Lancement des premiers appels à projet concernant les Agendas 21.
- Rénovation du cadre législatif.**
- 1999 Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT) (le 25 juin). Cette loi fait explicitement référence aux Agendas 21.
 - 2000 Loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (le 13 décembre) (SRU) qui institue les PDU (plan de déplacements urbains) et les SCOT (schéma de cohérence territoriale).
 - 2002 Création du Secrétariat d'Etat au développement durable.
 - 2003 Elaboration d'une « charte nationale pour l'environnement et le développement durable ». Mise en place du « conseil national du développement durable ». Création d'un « comité interministériel du développement durable ». Elaboration d'une « stratégie nationale du développement durable » ayant pour objectif 500 Agendas 21

IV) Des déséquilibres naturels aux inégalités sociales

La nécessité de réconcilier l'économie et l'écologie est de mieux en mieux admise. Les problématiques sociales, par contre, demeurent souvent encore reléguées au second plan. Elles constituent pourtant l'un des fondements du nouveau modèle de développement qu'il importe de mettre en œuvre tant pour préserver l'harmonie de planète que pour assurer l'harmonie entre les hommes...

- ▶ A l'échelle de la planète, dorénavant, du fait de la généralisation des techniques de communication, tout se voit et tout se sait. De ce fait, si on augmente les inégalités, on aggrave corrélativement les frustrations et donc les risques de violences et de terrorisme.
- ▶ La courbe des écarts des PNB entre pays riches et pays pauvres croît de façon exponentielle
 - 1820 écart de 1 à 3
 - 1870 écart de 1 à 11
 - 1970 écart de 1 à 35
 - 2000 écart de 1 à 86 *(chiffres Banque Mondiale)*
- ▶ 20% de la population de la planète dispose de 80% des ressources.
- ▶ A l'intérieur des pays, le déséquilibre s'accroît de la même façon. Entre 1980 et 2000, aux USA 50% de l'augmentation des richesses est allée à 1% de la population !

Face à ces inégalités, la nécessité d'un partage plus équitable des richesses s'impose.

- Des flux financiers considérables circulent sans contrôle à l'échelle planétaire.
- Des firmes multinationales ont des moyens semblables, voire supérieurs, aux budgets de certains États
- De nouveaux facteurs de délocalisation apparaissent du fait des disparités croissantes entre les niveaux de salaire, de protection sociale, de réglementation environnementale constatées entre les pays.

Comment « réguler » cette économie de plus en plus mondialisée ?

C'est précisément le thème de nombreux « sommets » et « forums » organisés depuis quelques années tant par les organisations comme le G7, la Banque Mondiale, le F.M.I.... que par des O.N.G.

Les problématiques sont donc de plus en plus planétaires comme le montre aussi la multiplication des conventions internationales relatives à l'environnement. (par exemple la convention RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale, la convention de Montréal sur la biodiversité, les accords de Kyoto sur la réduction des émanations de gaz à effet de serre...)

Il n'en demeure pas moins que même s'il importe, de plus en plus, du fait des problèmes liés à la mondialisation, de penser « globalement », il convient aussi d'apporter des réponses « locales » en appliquant le principe de « subsidiarité ».

V) L'Agenda 21

C'est dans cette logique que la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) organisé à Rio en 1992 qui comporte 27 principes proposait aux Etats, aux institutions, aux collectivités locales, aux entreprises... de s'engager à leur niveau dans le développement durable sur la base de ce qu'il est convenu d'appeler les « Agendas 21 ». La CNUED complétait les 27 principes devant fonder le développement durable de 115 recommandations.

- En France, moins de 1 % des collectivités territoriales ont un programme d'actions relevant des principes du développement durable alors que 60 % de la population scandinave vit dans des localités pourvues d'un Agenda 21.
- En Allemagne, 50 % des collectivités en ont un.
- Au Royaume-Uni, voter un Agenda 21 rend son objectif obligatoire.

A ce jour², en Bretagne, une seule démarche a été labellisé « Agenda 21 général » par le Ministère de l'écologie et du développement durable, il s'agit de la démarche intitulé « Le Goëlo, terre d'avenir »³ initiée conjointement par la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha et l'association Nature & Culture.

² janvier 2004

³ l'ouvrage « Le Goëlo, terre d'avenir » est disponible auprès de l'association au prix de 15 €, port en sus.

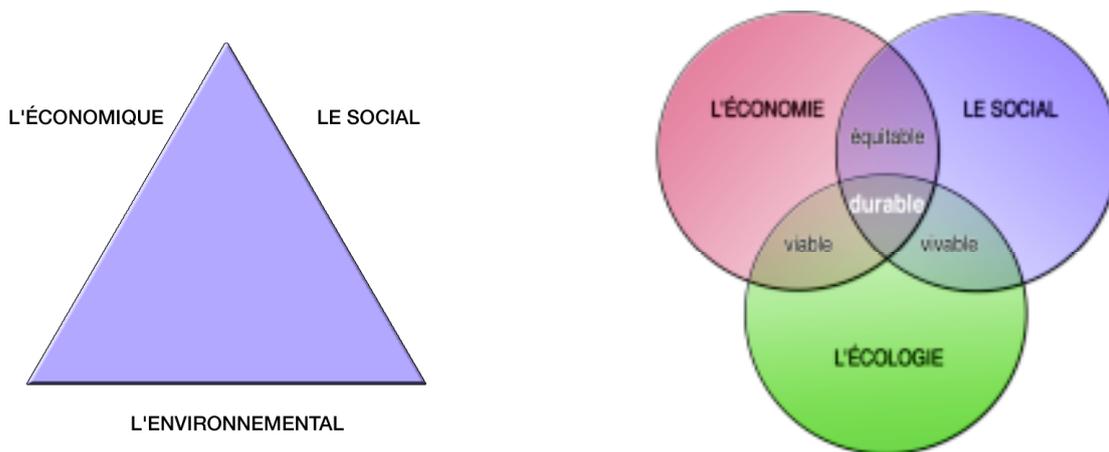
VI) Le développement durable : un concept à préciser...

Le développement durable est généralement représenté comme un développement qui concilie l'économique, l'environnemental et le social. Aucune de ces 3 « sphères » ne devant être avantagée au détriment des autres.

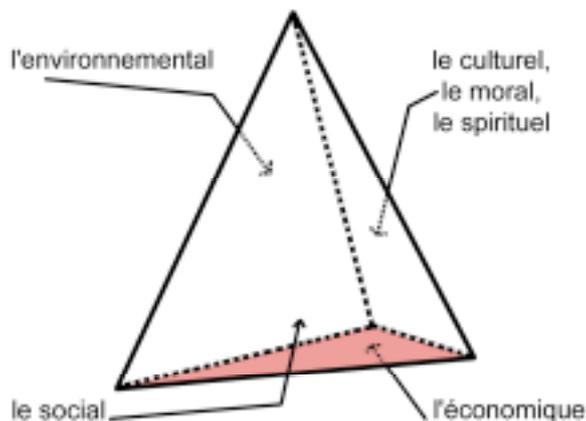
Pour être « durable », le développement doit être :

- équitable sur le plan social,
- viable économiquement,
- vivable biologiquement.

Les deux représentations graphiques ci-après illustrent généralement cette approche.



Une définition plus complète est proposée par des sociologues, des économistes, des penseurs, qui considèrent que l'Homme ne peut être réduit à ses seules fonctions de production et de consommation, à ses besoins environnementaux, voire même à ses attentes sociales. A leurs yeux un véritable développement conforme à toutes les aspirations de l'Homme nécessite que l'on tienne également compte de sa dimension spirituelle. Il en découle la représentation ci-contre :



Il est indispensable de compléter ces généralités et de prendre conscience du fait que le développement durable nécessite que l'on prenne bien en compte un certain nombre de « principes » qu'il convient de mettre en œuvre systématiquement à savoir :

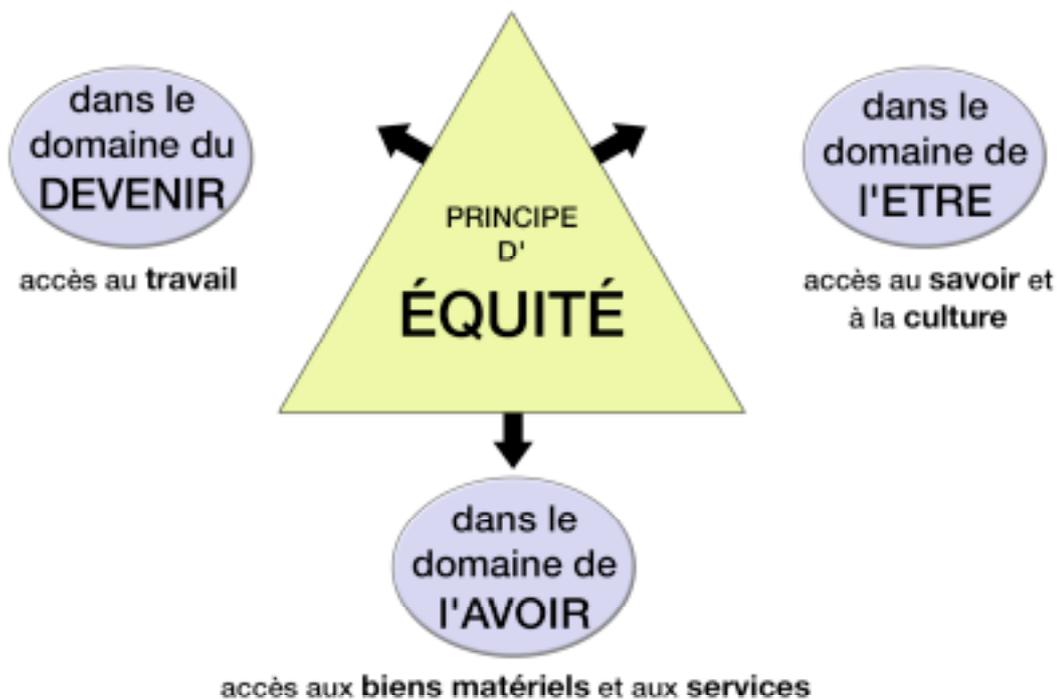
- Les principes **d'équité** et **de solidarité**,
dont découlent :
- Les principes **de participation** et **de précaution**.

1) le principe d'équité au cœur du développement durable

Dans le domaine de l'AVOIR, le principe d'équité implique un partage plus égalitaire des ressources, des biens, des services.

Dans le domaine de l'ETRE, le principe d'équité nécessite un accès de tous au savoir, à la culture qui contribuent à l'épanouissement de l'Homme et concourent à sa dignité ; qui conditionnent aussi l'égalité des chances...

Dans le domaine du DEVENIR, le principe d'équité implique un meilleur partage du travail qui conditionne également la dignité des individus et leur capacité à se réaliser.

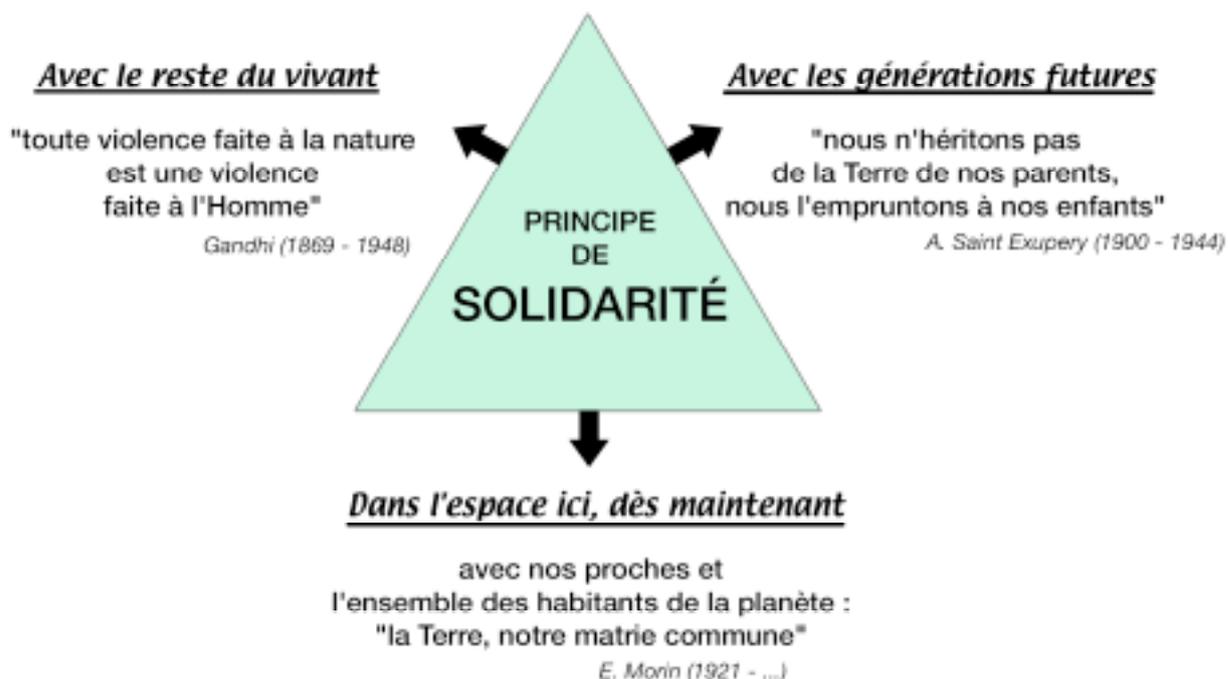


2) le principe de solidarité au cœur du développement durable

Dés aujourd'hui, un véritable Développement Durable passe par une solidarité effective

- ✓ dans l'espace :
 - avec nos proches,
 - avec l'ensemble des habitants de la planète, qui doit être considérée comme notre **matrice** commune.
- ✓ dans le temps :
avec les générations futures dont nous ne devons pas obérer les chances de vivre dans une planète viable et vivable. Cette solidarité nécessite une application rigoureuse du principe de précaution.

- ✓ avec l'ensemble du « VIVANT » :
le bonheur de l'homme, son épanouissement, son équilibre, sa santé nécessitent un univers harmonieux. La protection de la nature, le maintien de la biodiversité impliquent que nous nous sentions « solidaires » de toutes les espèces dont nous partageons le destin, et vis-à-vis desquelles l'Homme, du fait de son pouvoir, a des responsabilités toutes particulières. « Quand meurent l'abeille et le saumon, l'Homme est menacé... »



La mise en œuvre de ces principes de base nécessite que l'on tienne compte également de deux autres principes, à savoir :

3) le principe de participation découle de la nécessité d'associer tous les hommes aux choix qui engagent l'avenir : qu'ils soient des « citoyens » à part entière et non des « sujets », voire de simples « consommateurs » auxquels, sous forme de « charité », on serait amené à octroyer quelques-unes des retombées du développement.

Leur participation à la vie de la Cité pouvant tout autant s'effectuer dans le cadre de la démocratie représentative que dans celui de la démocratie participative.

4) le principe de précaution, qui implique de ne rien faire qui puisse obérer le vivant, c'est-à-dire sans être absolument certain d'assurer la maîtrise de nos process, de ne rien faire non plus qui puisse obérer la capacité des générations futures à vivre dans un univers riche et harmonieux et donc, sans leur « transférer nos pollutions et nos déchets... », sans leur « léguer » les facteurs de dégradation sociale qui minent nos sociétés.

Les capacités techno-scientifiques de l'homme sont devenues quasiment illimitées et il est clair que le sort de la planète dépend maintenant de son aptitude à les maîtriser totalement. Mais la question se pose désormais de savoir sur quels fondements éthiques et moraux fonder cette maîtrise...

VII) Une application concrète : le cas de la ville de Lorient

En 1976, une sécheresse exceptionnelle pose des difficultés importantes d'alimentation en eau potable pour la ville de Lorient. (Précisons que le Scorff est la rivière qui alimente les Lorientais en eau potable.) Les besoins en eau potable sont multiples et des conflits de puisage surviennent. La DDAF affirme que les besoins en eau augmentent de 8 à 10 % par an et conduiront à un doublement de la consommation sur une période de 10 ans (cultures, golfs, piscines).

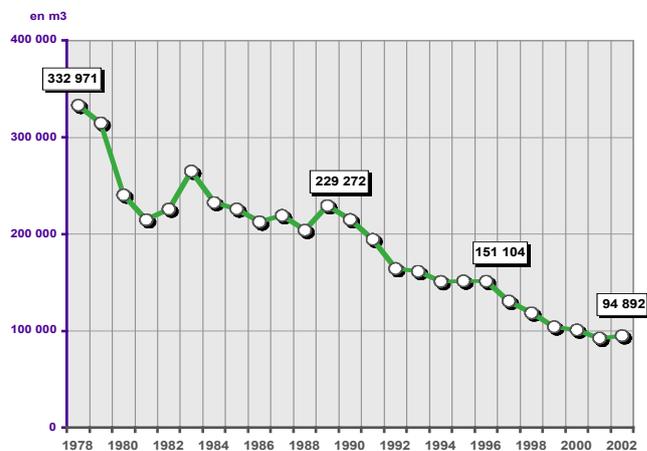
La ville de Lorient interroge la DDA, qui sous l'égide du Préfet, préconise l'édification d'un barrage sur le Scorff, pour subvenir dans le futur à un besoin vital en eau potable.

A la solution du « Toujours plus », M. Pierre, lors d'une réunion consacrée à ces problèmes, propose un programme **d'économie d'eau**.

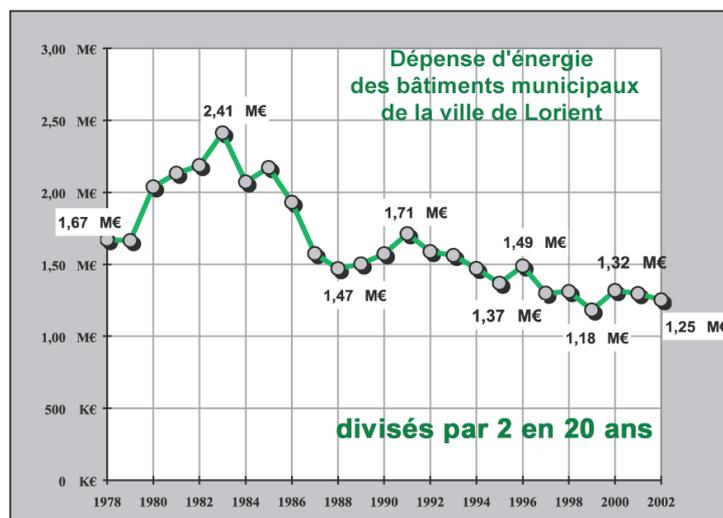
- 1976 - 1978 : Mise en place d'une cellule énergie à la ville de Lorient et établissement du programme d'économie d'eau.
- 1979 : Lancement du programme par les services de la ville de Lorient.
- Une courbe descendante de la consommation en eau s'amorce, sans réduire les conditions de confort et de progrès de la société.

La ville de Lorient devient « Ville Pilote économie d'eau »

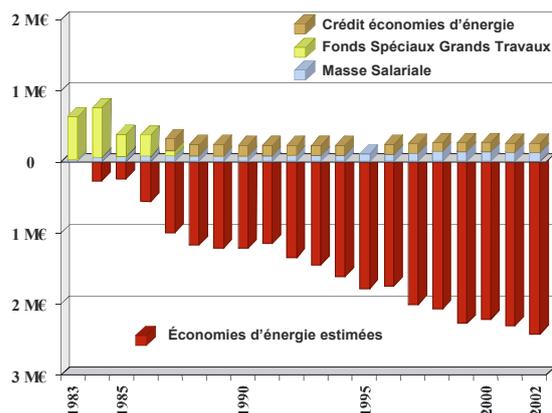
Évolution des consommations d'eau dans les bâtiments municipaux en m³



consommation divisée par 3 en 20 ans



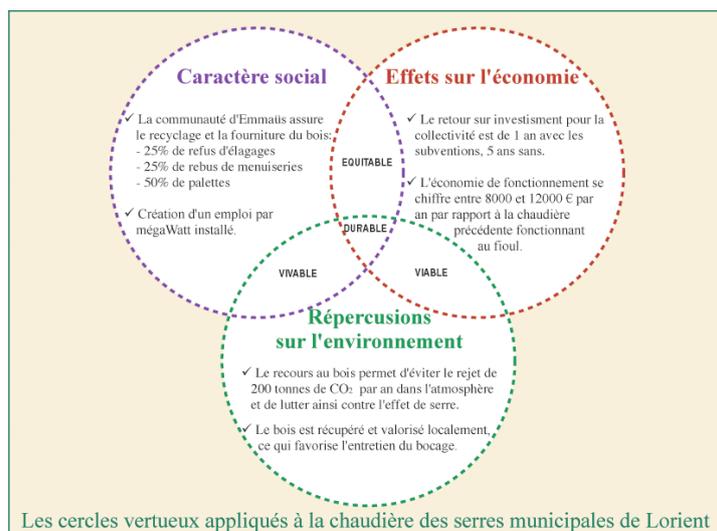
Des économies d'eau aux économies d'énergie, il n'y a qu'un pas et les services de la ville s'y engagent.



courbes fournies par la DGST - service énergie de la ville de Lorient

Une troisième phase va consister à initier des programmes d'usage d'énergies renouvelables, en particulier la mise en place de chaudières à bois pour chauffer les bâtiments publics du centre-ville (mairie, piscine, stade, grand théâtre). Les effets de cette politique sont multiples :

- ❑ **économiques** : retour sur investissement en 1 an avec la subvention de l'Ademe ou en 5 ans sans la subvention de l'Ademe
- ❑ **environnementaux** : l'utilisation du bois comme source d'énergie favorise l'entretien du bocage en revalorisant l'exploitation du bois des talus et n'entraîne pas l'augmentation des teneurs en CO₂ de l'atmosphère (la croissance des arbres nécessite la fixation du carbone et conduit donc à un « jeu à somme nulle »...).
- ❑ **sociaux** : intervention d'Emmaüs pour l'organisation de la collecte du bois et de son conditionnement.



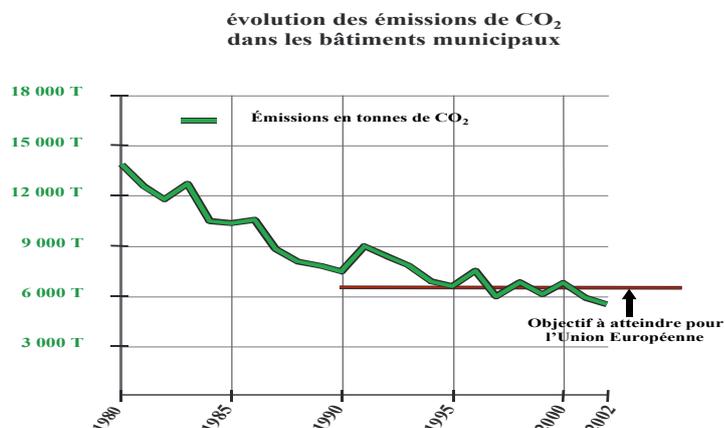
Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologie, l'économique et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, supports de vie sur Terre, il garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion par la recherche de l'équité. Une stratégie de développement durable doit être gagnante de ce triple point de vue, économique, social et écologique.

La promotion du développement durable nécessite de nouvelles formes de gouvernance. La mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision doit prendre le pas sur le simple échange d'informations. Le développement durable implique la démocratie participative. L'accès à l'information et la transparence en sont des pré-requis.

A noter que l'expérience de la ville de Lorient n'est pas exclusive. Il n'y a pas de solution unique, il faut tenir compte du contexte local et viser à la diversification des sources énergétiques. Il s'agit autant d'un changement culturel que d'innovations techniques.

Les accords de Kyoto fixent des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, dans l'atmosphère, pour les pays industrialisés. La ville de Lorient a d'ores et déjà atteint ces objectifs et pourrait aller bien au-delà...



Objectif de l'Union Européenne
pour 2012 :

réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport aux émissions de 1990

(Engagement pris à Kyoto en 1997)

*courbe fournie par la DGST
service énergie de la ville de Lorient*

A l'instar de ce qui se passe à plus grande échelle en Allemagne (à l'exemple des villes de Fribourg et de Augsburg), on imagine les « marges de progrès » qui s'offrent à nous pour :

- économiser l'énergie. La plupart des experts s'accordent à reconnaître que notre pays pourrait réduire de 30 % sa consommation énergétique sans compromettre ses performances économiques et son niveau de confort et ce en favorisant de nombreux emplois répartis sur tout le territoire ;
- réduire, récupérer et valoriser les déchets ;
- promouvoir à grande échelle les programmes « recherches » et « développement » relatifs aux énergies renouvelables (géothermie, bio-masse, solaire thermique et photovoltaïque, éolien, hydrolien...);
- réduire l'usage de l'automobile (ferro-route, cabotage, transport collectif en site propre, pistes cyclables...);
- contribuer ainsi efficacement à la lutte contre les émanations de gaz à effet de serre qui perturbent le climat, et contre les autres pollutions qui affectent profondément la santé des hommes et les équilibres naturels...⁴
- développer l'emploi local
- recréer des liens sociaux

VIII) Conclusion

Il est clair qu'un véritable développement durable et **solidaire** ne peut « tomber du ciel », qu'il ne peut se « décréter » et qu'il ne saurait être de la seule compétence des experts.

Il ne peut être qu'**endogène** et requiert que l'on agisse **localement**, à l'échelle des collectivités et des communautés de base, en pensant **globalement**. Il implique une éducation à la prise en compte systémique d'objectifs intégrés.

Il s'agit donc, d'une inflexion fondamentale de nos manières de concevoir et de gérer la société. Elle passe par des méthodes de « gouvernance », qui offrent aux Hommes de nouvelles perspectives capables de recréer des liens, de « refonder » la Cité sur des valeurs et des objectifs partagés et donc, en définitive, de **redonner du sens et de l'espérance...** et de retrouver, comme le précise J.C. Guillebaud, « **le Goût de l'avenir**⁵ ».

⁴ voir les ouvrages : *Ces maladies créées par l'homme* – Dominique Belpomme – édition Albin Michel – 2004 ; *L'écologie au secours de la vie* – Philippe Saint Marc et docteur J. Danet – édition Frison Roche – 2004 ; **rapport de l'AFFSE** du 12.02.2004.

⁵ *Le Goût de l'avenir* – Jean-Claude Guillebaud – édition du Seuil – 2003.